

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-huit, le cinq juin, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 12 JUIN 2018 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Achat d'un camion benne,
- Décision modificative au budget,
- Personnel communal,
- Élaboration du document unique,
- Équipement zéro-phyto,
- Travaux logement rue de la Poste
- Admission en non-valeur,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-huit le 12 juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

BOISNE Dominique, COUPPEY Pascal, HORTIZ Francis, OGER Corinne

Absent excusé : MM LACOTTE Bruno (pouvoir à COUPPEY Pascal)

Absents : MM MARION Elisabeth, LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : M BOISNE Dominique

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. ACHAT D'UN CAMION BENNE (délibération n° 39/2018)

M Le Maire rappelle au conseil municipal, la nécessité d'acheter un camion benne pour les besoins du service technique. Lors du conseil municipal du 15 mai 2018 il avait été décidé de s'orienter vers l'achat d'un véhicule neuf.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf qui a fait l'objet d'une parution dans les journaux d'annonces légales les 26 et 28 mai 2018.

Les plis devaient être remis pour le vendredi 8 juin 2018 à 12 heures. La commission procédure adaptée s'est réunie le 8 juin 2018 à 14h30 et a procédé à l'ouverture des offres.

Elles se présentent comme suit :

COMMUNE DE MARTINVEST

Entreprise	Modèle	Prix	proposition de reprise	Prix - reprise	Jugement des offres	Classement
MARY Automobiles Tourlaville	BOXER	25 542 € HT	1 500 € HT	24 042 € HT	Prix : 60/60 Valeur technique : 25/25 Delai de livraison : 14/15 Total : 99/100	1
CITROËN Tourlaville	JUMPER	25 728 € HT	1 500 € net	24 228 € HT	Prix : 60/60 Valeur technique : 25/ 25 Delai de livraison : 9/15 Total : 94/100	2
CITROËN Tourlaville	JUMPER	26 176 € HT	1 500 € net	24 676 € HT	Prix : 60/60 Valeur technique : 25/ 25 Delai de livraison : 9/15 Total : 94 /100	3
MARY Automobiles Tourlaville	BOXER	25 858 € HT	1 500 € HT	24 358 € HT	Prix : 60/60 Valeur technique : 20/25 Delai de livraison : 14/15 Total : 94 /100	4
CAEN Poids-Lourds Rots	NISSAN NT 400 Cabstar	26 900 € HT	1 200 € HT	25 700 € HT	Prix : 56 /60 Valeur technique : 24 / 25 Delai de livraison : 14/15 Total : 94 /100	5
MARTENAT IVECO	IVECO	28 800 € HT	1 500 € net	27 300 € HT	Prix : 52 /60 Valeur technique : 25/ 25 Delai de livraison : 14/15 Total : 91/100	6
CODICA Carpiquet	MASTER	29 200 € HT	2 300 € HT	26 900 € HT	Prix : 53/60 Valeur technique : 23/ 25 Delai de livraison : 15/15 Total : 91 /100	7
UGAP Achat public	MASTER	27 283€ HT	_	27 283 € HT	Prix : 52/60 Valeur technique : 20/ 25 Delai de livraison : 15 /15 Total : 87/100	8
	MASTER	28 421 € HT	_	28 421 € HT	Prix : 51/60 Valeur technique : 20/ 25 Delai de livraison : 15/15 Total : 86 /100	9
FORD Cherbourg Auto Passion	TRANSIT	24 389 € HT	_	24 389 € HT	Prix : 60 /60 Valeur technique : 20 / 25 Delai de livraison : 0 /15 Total : 80 /100	10
CITROËN Tourlaville	JUMPER	24 130 € HT	1 500 € net	22 630 € HT	Prix : 0/60 Valeur technique : 0/ 25 Delai de livraison : 0/15 Total : 0/100	-
CITROËN Tourlaville	JUMPER	24 578 € HT	1 500 € net	23 078 € HT	Prix : 0/60 Valeur technique : 0/ 25 Delai de livraison : 0/15 Total : 0/100	-

Compte tenu du classement et des caractéristiques techniques, la commission propose de retenir le véhicule Peugeot BOXER du groupe Mary Automobile de Cherbourg.

Un véhicule de type Fourgon Boxer sera prêté par l'entreprise pour pallier au délai de livraison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-décide de retenir la proposition du groupe Mary Automobiles pour l'achat d'un véhicule Peugeot de type Boxer pour un montant de 30 956,16 € TTC.

-autorise M le Maire à signer le devis et à mandater les sommes correspondantes.

COMMUNE DE MARTINVEST

II. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET - DM01 (Délibération n°40/2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	21561-41 2031-87 2313-89	Dépenses	
		Matériel roulant (camion)	21 000.00 €
		Salle polyvalente (étude Oreka)	-5 900.00 €
		Agrandissement Garderie	-13 600.00 €
		TOTAL	1 500.00€
	024	Recettes	
Reprise ancien véhicule		1 500.00 €	
		TOTAL	1 500.00 €

III. PERSONNEL COMMUNAL (délibération n° 41/2018)

M Le Maire explique qu'en raison de la modification des rythmes scolaires et particulièrement le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine, il convient de modifier le temps de présence d'une A.T.S.E.M. En effet lors de la modification des rythmes scolaires de 2014, le temps de travail de Mme Spiroux a été porté de 15 heures à 18 heures 30 minutes hebdomadaires.

M Le Maire propose au conseil municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de Mme Spiroux, agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet créé pour une durée de 18 heures 30 minutes par semaine par délibération n°91/2014 du 08 septembre 2014, à 16 heures 45 minutes par semaine à compter du 1er septembre 2018 ,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Le conseil municipal après en avoir délibéré (7 pour, 2 abstentions), décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

IV. ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE (délibération n° 42/2018)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être réalisé afin de prévenir, notamment, les troubles musculo-squelettiques des agents. La commune de Tollevast a retenu une stagiaire en Master pour une durée de 4 mois afin de réaliser une étude, rédiger le document unique et revoir l'ergonomie des postes de travail pour chaque agent.

Sachant que le coût de ce document par un bureau d'étude est estimé à 5 400 €, M Le Maire propose de recevoir la même stagiaire du 21 août au 05 octobre 2018, afin de réaliser le document unique pour la commune de Martinvest, de nommer Dominique LECERF, tuteur de stage en tant qu'assistant prévention et d'attribuer une compensation financière en fin de stage d'un montant de 3,75€/heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention de stage et à mandater la somme correspondante.

V. ÉQUIPEMENT ZÉRO-PHYTO (délibération n° 43/2018)

Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics dite zéro-phyto, M Le Maire explique que deux devis ont été demandés pour l'achat d'un désherbeur à air pulsé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-accepte le devis de Motin d'un montant de 2 843.99 € TTC pour l'achat d'un chariot Ripagreen sous réserve que celui-ci convienne au services techniques à la suite de la démonstration.

-autorise M le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

VI. TRAVAUX LOGEMENT RUE DE LA POSTE (délibération n°44/2017)

M Le Maire explique que le locataire du logement situé 1 rue de la Poste a effectué des travaux et installé du parquet flottant au niveau de l'entrée, de la salle à manger et du salon pour une surface totale de 38,28 m². Il nous demande si la commune peut prendre en charge le coût des matériaux utilisés qui resteront dans le logement.

M Le Marie rappelle que sa demande aurait dû parvenir avant la réalisation des travaux afin que le conseil municipal puisse donner son accord.

M Picot a été constater la mise en place du nouveau sol et remarque que le travail est bien fait, il admet que le lino existant avait besoin d'être remplacé.

Vu la nécessité de changer le sol de ce logement, M Le Maire propose que la commune prenne en charge le coût des matériaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-accepte de rembourser le locataire du montant des matériaux utilisés pour le sol pour un montant de 291.12 € correspondant à la facture de Leroy Merlin.

-autorise M le Maire à mandater la somme correspondante.

VII. ADMISSION EN NON-VALEUR (délibération n° 45/2018)

Le comptable public de la Trésorerie de Cherbourg Municipal nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres suivants :

Séance du 12 juin 2018

COMMUNE DE MARTINVEST

Réf. de la pièce	Objet	Montant
Titre 361 - 2014	Cantine 12/2014	55,87 €
Titre 292 - 2014	Cantine 10/2014	73,03 €

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 128,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des titres précédemment cités pour un montant total de 128,90 €.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

Travaux salle St-Sébastien

Monsieur Le Maire informe que la consultation des entreprises est lancée, que les plis sont à remettre pour le 25 juin prochain à 12h00.

Ouverture des plis le 25 juin 2018 à 14h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu exceptionnellement le vendredi 6 juillet à 14h30 pour approuver les offres afin de lancer les travaux mi-septembre.

Commune nouvelle Martinvast/Sideville

Monsieur Le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu à Sideville le jeudi 14 juin 2018 à 18h30 et le mardi 19 juin 2018 à 18h30 à la Mairie de Martinvast.

Demande de l'Association des propriétaires du lotissement « Le Clos des Rosées »

M Le Maire informe avoir reçu un courrier du président de l'association des propriétaires du lotissement « Le Clos des Rosées » pour diverses demandes concernant le lotissement notamment en ce qui concerne le dysfonctionnement de nombreux lampadaires.

M Le Maire explique que le SDEM exerce la compétence optionnelle de l'éclairage public et qu'une convention a été signée en juin 2017. Une action sera menée en septembre afin de répertorier les problèmes d'éclairage pour l'ensemble de la commune. M Le Maire répondra aux autres questions par courrier.

Présentation projet CAUE

M le Maire explique avoir rencontré M Brounais du CAUE pour réaliser un premier diagnostic sur le devenir du centre bourg au niveau de la place de Pourtalès, rue de l'Eglise, place de la Gare.

L'étude pourra être engagée à partir du mois de septembre.

Tour de Normandie

En 2015, Martinvast a accueilli l'arrivée du Tour de Normandie dans la zone d'activités. Les organisateurs souhaitent reconduire en mars 2019 cette manifestation avec la même arrivée. Le coût de la manifestation s'élève à 20 000 €. M Le Maire explique que la communauté d'agglomération du Cotentin peut participer à hauteur de 18 000 €, le reste à charge pour la commune sera de 2 000 €.

Le conseil municipal donne son accord de principe afin de recevoir l'arrivée du Tour de Normandie dans la zone d'activités.

COMMUNE DE MARTINVEST

IX. QUESTIONS DIVERSES

Commune nouvelle Martinvast/Sideville

Mme Oger demande des précisions sur l'organisation des deux écoles en cas de commune nouvelle avec Sideville.

M Le Maire explique que différentes hypothèses ont été évoquées avec Mme la Sous-Préfète et M Destrés, Maire de Sideville. Les hypothèses sont les suivantes :

- Chaque commune historique garde ses enfants,
- Certains élèves de primaire de l'école Sideville intègrent l'école de Martinvast
- Une école avec deux sites : maternelle à Sideville et primaire à Martinvast

Les services de l'état conseillent de fonctionner avec une école sur deux sites : une maternelle et une primaire avec la mise en place d'une navette afin d'acheminer les élèves entre Martinvast et Sideville.

Mme Oger émet des réserves sur ce fonctionnement et laisse entendre qu'il faudra beaucoup de pédagogie pour faire accepter le changement d'organisation. Elle invite la population à venir à la réunion publique.

Séance levée à 22 heures 30 minutes

Prochaine séance : 06 juillet 2018

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		MARION Elisabeth	
GROULT Sylvie		LEMONNIER Eveline	
RENET Hubert		LOHIER Florence	
FONTAINE Isabelle		LE GOUPIL Guillaume	
BOISNE Dominique		OGER Corinne	
COUPPEY Pascal		PERAUDEAU Mathilde	
HORTIZ Francis			